

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de Saint-Julien-Molin-Molette
Séance du 05 mai 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 05 mai à 20 heures,
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Céline Elie, maire.

Nombre de conseiller·e·s en exercice : 15

Nombre de conseiller·e·s présent·e·s : 13

Nombre de conseiller·e·s absent·e·s : 2

Étaient présent·e·s :

Céline Elie, Isabelle Baas, Fabien Plasson, Patricia Dumas, Nans Perrin, Marie-Christine Chaprier, Christophe Martin, Estelle Trémoulhéac, Christine Robin, Nadège Rivoire, Alexandre Vagnon, Etienne Careil, Paul Thiollière, Noël Fraisse,

Étaient absent·e·s :

Eric Bordereau donne procuration à Noël Fraisse

Christine Robin absente excusée

Date de convocation : 29 avril 2025

Secrétaire de séance : Paul Thiollière

OBJET : Participation des communes extérieures au financement de l'école

Madame la Maire rappelle que conformément aux dispositions de la loi 83-683 du 22 juillet 1983 qui fixe le régime de répartition des charges de fonctionnement afférentes aux écoles publiques, la commune de résidence de l'enfant est tenue de participer aux montants des frais de fonctionnement de la commune d'accueil.

Le nombre d'élèves scolarisés au 1^{er} septembre 2024 = 88

Coût moyen par élèves = **539 €**

Le mode de calcul de cette répartition pour l'année 2024/2025 est établi selon le compte administratif 2024-dépenses :

Article	Désignation	Dépenses 2024
60611	Eau	416
60612	Electricité	2 747
60621	Chauffage	6 350
60631	Entretien	1785
6067	Fournitures scolaires	3 981
6288	Piscine (entrés + transport)	2 644
615221	Entretien bâtiments	500
6156	Contrat maintenance	1 488
6262	Télécommunication	514
64	Frais de personnel	27 066
TOTAL		47 491

Le montant proposé pour la participation des communes est de 539 €

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,
FIXE la participation financière des communes aux frais de fonctionnement de l'école
publique à 539,00 € par enfant scolarisé.
AUTORISE Mme la Maire à signer les titres correspondants.

La maire
Céline Elie



Secrétaire de séance
Paul Thiollière

A blue ink signature of Paul Thiollière, consisting of stylized, flowing letters.